

NATO UNCLASSIFIED

~~DIFFUSION RESTREINTE - NATO~~

~~RESTRICTED~~

M.R.C. 1 (DEFINITIF)

Exemplaire No 18

26 Décembre 1950

COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRES

DECISION CONCERNANT M.R.C. 1

NOTE DU SECRETAIRE

sur

CREATION DU COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRES

1. Au cours de sa première réunion, le 29 Décembre 1950, le Comité des Représentants Militaires a pris note du document M.R.C. 1.

2. La présente décision fait désormais partie de M.R.C. 1; cette note en constitue la note de couverture.

C. H. DONNELLY

Chef Secrétaire

REGRADED ... *NATO UNCLASSIFIED* ...

Per Authority ... *IMSM-130-96* ...

By ... *GREUSEN* ... Date ... *3-12-97* ...

~~DIFFUSION RESTREINTE - NATO~~

Dec sur M.R.C. 1

~~NATO RESTRICTED~~

IMS Control N° *050000590*

NATO UNCLASSIFIED

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-130-96 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NATO UNCLASSIFIED

~~RESTRICTED~~~~RESTRICTED~~ - NATO

Exemplaire No. _____

M.R.C. I

26 Décembre 1950

NOTE DU SECRETAIRE

au

COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRESCREATION DU COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRES

- Références :
- a D.C.24/3 (Final)
 - b Compte-rendu in extenso, 4^{ème} Réunion (4^{ème} Session) du Comité Militaire
 - c Compte-rendu in extenso, 4^{ème} Réunion (4^{ème} Session) du Comité de Défense
 - d Compte-rendu in extenso Réunion NAC/DC, du 18 Décembre 1950 (6^{ème} Session NAC)

I.- Au cours de sa 4^{ème} Réunion (4^{ème} Session), qui a eu lieu à Londres le 12 Décembre 1950, le Comité Militaire de l'Atlantique Nord a donné son accord aux dispositions prévues dans la première partie de D.C.24/3, à titre de mesures à mettre immédiatement en application (Voir compte-rendu cité en référence b). Par la suite le document D.C.24/3 a été approuvé d'une part par le Comité de Défense, le 18 Décembre 1950 (Voir compte-rendu cité en référence c) et, d'autre part par le Conseil de l'Atlantique Nord (Voir compte-rendu cité en référence d), au cours d'une session commune avec le Comité de Défense. En conséquence, le Comité des Représentants Militaires est effectivement créé à compter de cette date, conformément aux dispositions du paragraphe II de la pièce jointe à D.C.24/3.

2.- La présente note est diffusée à titre d'archive.

C.H. DONNELLY
Colonel U.S.A
Secrétaire faisant fonction.

334/MRC/320

~~RESTRICTED~~
M.R.C. I

NATO UNCLASSIFIED

NATO
~~RESTRICTED~~